

Le mot du président

Le 24 Mars 2018, suite au vote du conseil d'administration, j'ai eu l'honneur de prendre la succession de Michel Lopez, Président du GDSA de 2016 à 2018. Son mandat a été rempli à 400% et je tiens à le remercier sincèrement pour toutes les actions qu'il a menées. Il reste membre du conseil d'administration pour nous conseiller et nous aider dans nos orientations. Je tiens aussi à remercier Isabelle Gonnet présidente de 2014 à 2016 qui est toujours à nos côtés.

Nous déplorons en cette année 2018 la disparition de Robert Carron. Président du GDSA de 2007 à 2014, acteur sanitaire expert, il laisse un grand vide en notre sein.

La mission qui m'est confiée ne sera certes pas de tout repos, mais le conseil d'administration, à qui je fais la plus grande confiance, sera là pour me seconder dans cette lourde tâche.

Mon premier souhait est que nos cheptels soient en bonne santé. Dans ce but, nous devons rester vigilants face aux dangers qui menacent à l'intérieur de nos ruches mais aussi face aux agressions qui pèsent sur notre environnement tellement fragile. Sans cela nos abeilles ne survivront pas.

Mon second souhait est que nos syndicats continuent à nous apporter leur confiance et que nous restions tous unis et soudés pour la même cause : la santé de nos abeilles et le service rendu aux apiculteurs et apicultrices.

Mon troisième souhait est l'augmentation des formations sur le terrain pour tous, surtout en ce qui concerne les différentes méthodes de traitement. L'apiculture et l'environnement évoluent, mais pas dans le bon sens. Nous devons être plus observateurs qu'auparavant. Ces formations vous aideront à mieux appréhender les difficultés rencontrées sur le plan sanitaire et les mesures prophylactiques à mettre en place dans vos ruches. L'objectif est de mieux répondre à vos besoins et attentes.

Les contacts ont repris avec le Président de la section apicole du GDS des Savoie. Notre objectif est d'intégrer l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans de bonnes conditions. Souhaitons que nous soyons enfin écoutés.

La famille TSA (Techniciens Sanitaires Apicoles) s'agrandit avec de nouveaux diplômés. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Sandrine Moreau, Mr Nicolas Melquiot, Mr Yvon Gachet (nouvel administrateur également) et Mr Klébert Sylvestre (président du CETA). Merci

de leur réserver le meilleur accueil lors de leurs visites. Nous allons, au court de l'automne 2018, ouvrir une nouvelle session de formation pour 3 ou 4 personnes. On observe un manque de TSA dans certains secteurs comme la Haute Tarentaise, ainsi que dans les Bauges. Si vous êtes intéressé, motivé et que vous habitez dans ces secteurs, contactez nous. Nous étudierons votre candidature avec le plus grand soin.

La saison 2018 est sur le point de s'achever. L'hiver a perduré, donnant lieu à des arrêts de pontes successifs et à un développement très lent des ruches. Les reines ont souffert. La météo plus que capricieuse, a empêché ou contrarié les fécondations dans les cas de remérage. Avec les conséquences que tout le monde connaît, ruches bourdonneuses ou orphelines. Le varroa également, a été dans son élément.

La nature en quelques jours a repris ses couleurs et la miellée a démarré sur les chapeaux de roue. Comme par magie les ruches également ont eu, très rapidement, un fort développement, donnant lieu dans certains secteurs à une très forte activité de miellée. L'acacia a pour une fois été au rendez-vous.

Dans les ruchers de montagne, le constat est tout à fait différent. Les ruches ont eu du mal à se développer, avec difficultés pour les abeilles à monter dans les hausses. Le développement de sources nectarifères n'a pas été au rendez-vous, du fait des quantités de neige accumulées, donnant lieu lors de la fonte, à un refroidissement de l'air, empêchant les floraisons.

La perte de ruches dans certains secteurs a été considérable. Nos méthodes et le suivi de nos ruchers doivent changer. Des formations hivernales, traitement à l'acide oxalique par dégouttement vont être programmées dans les ruchers écoles, par des TSA et des moniteurs. Le GDSA, en partenariat avec les syndicats, vous communiquera les dates et lieux de ces formations. N'hésitez pas à vous inscrire.

Une conférence automnale aura lieu sur le thème de la thermorégulation de la ruche. Cela peut vous aider à mieux comprendre ce qui se passe à l'intérieur de vos ruches en hiver, (voir les infos en bas de page). Nous ne pouvons que vous conseiller d'y participer.

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous lire et en vous souhaitant une bonne récolte 2018 !

Fred Féaz

Sommaire :

- ♦ **P.1** Le mot du Président
Conférence automnale
- ♦ **P.2** Hommage à Robert Carron
Frelon asiatique
- ♦ **P.3** Formation varroa
- ♦ **P.4** Visites PSE
Médicaments : Réglementation, utilisation
- ♦ **P.5** Médicaments AMM
- ♦ **P.6** Aethina Tumida
Nouveaux TSA

G.D.S.A

Président :
Frédéric Féaz
Le Four
73300 Hermillon
Tél : 06.22.05.14.91
feaz.frederic@live.fr

Site internet :
www.gdsa73.fr

D.D.C.S.P.P.
321 Chemin des Moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY-CEDEX
Tél : 04.56.11.05.77

Bureau du GDSA

Vice présidente :
Yanne Nevejans

Trésorier :
Kléber Luyat
kluyat@gmail.com

Trésozière adjointe :
Odette Brancz

Secrétaire :
Claude Tiberi
claude.tiberi@gdsa73.fr

Secrétaire adjointe :
Schizzarotto Laure

Rendez-vous d'automne :

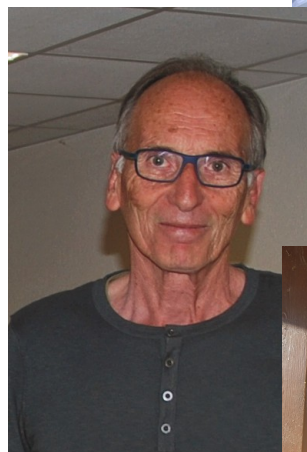
Le samedi 13 octobre 2018 - 13h30 - Espace François Mitterrand à Montmélian :

Pierre Emmanuel Rougé traitera de « la Thermorégulation à l'intérieur de la ruche »

Hommage à Robert Carron

Robert Carron, président du GDSA de la Savoie de 2007 à 2014 nous a quittés le 26 avril 2018. Il a marqué le GDSA par son implication sans faille au service de la cause des abeilles en Savoie. Ceux qui l'ont côtoyé garderont de lui le souvenir d'un homme d'une grande rigueur, élément essentiel de sa personnalité, d'une expertise reconnue et d'un dévouement et d'une gentillesse exemplaires. Pédagogue au fond de l'âme, il a guidé bon nombre d'apiculteurs et l'on appréciait toujours ses conseils avisés. Avec lui, le GDSA a fonctionné avec efficacité et s'est imposé comme un acteur majeur dans le monde apicole. Le point d'orgue de son mandat aura été l'organisation du congrès de la FNOSAD à Aix-les-Bains en octobre 2013 pour lequel il s'est révélé un capitaine et un animateur d'équipe hors pairs. Vendredi 6 juillet, les apiculteurs de sa section lui ont prouvé toute leur reconnaissance en inaugurant le rucher école de Novalaise qui porte désormais son nom. Merci Robert !

Isabelle Gonnet - Yves Bonnivard



Frelon Asiatique - Danger sanitaire de deuxième catégorie

Le GDSA a réuni les référents de son réseau frelon samedi 23 juin à Yenne. Ce secteur de Savoie a été choisi pour sa proximité avec les zones de présence du frelon asiatique. Cette réunion était animée par Yves Bonnivard animateur du réseau, Michel Lopez, responsable de la communication et de la formation et Pierre Tomas Bouil, animateur du réseau et Président du syndicat apicole de Haute-Savoie. 18 référents sur les 25 du réseau avaient pu se libérer pour cette matinée. Jean-Pierre Pascal, Président local du Rucher des Allobroges et son équipe avaient réuni des conditions parfaites, une première salle pour l'accueil et la collation de fin de réunion, une deuxième salle pour la réunion de travail. Elle s'est tenue en trois temps.

Tout d'abord, Pierre Tomas Bouil présente l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique en Haute-Savoie. Pour rappel, celui-ci a été repéré par deux fois en 2017. D'abord le 8 septembre 2017 par un apiculteur dans un rucher, puis le 12 octobre 2017 par un particulier sur son balcon. Un nid a été découvert le 14 avril 2018 à Meythet près des zones où on a repéré le frelon asiatique en 2017. A cette époque, le nid n'était plus occupé par les frelons mais les femelles fondatrices l'avaient certainement quitté en novembre pour s'abriter pendant l'hiver. Le GDSA de Haute-Savoie a donc décidé de réunir ses référents le samedi 7 avril à Annecy et d'organiser la lutte. Le piégeage des fondatrices a été retenu.

60 pièges ont été distribués aux référents et à des apiculteurs dans la zone définie : la basse vallée du Fier à la vallée du Rhône. Le modèle Vetopharma a été choisi, avec son appât spécifique. Celui-ci doit être remplacé toutes les 3 semaines car avec le temps, il perd de son appétence. Le piégeage s'est déroulé entre le 15 avril et le 15 mai et n'a pas permis de capturer de frelon asiatique. Une femelle fondatrice a cependant été découverte par hasard. Il faut donc mettre l'accent sur la vigilance des référents, des apiculteurs, des acteurs de l'observation et la protection de la nature et des usagers (LPO, Associations, pêcheurs, chasseurs...)

En ce qui concerne la destruction des nids qui seraient découverts, Pierre Tomas Bouil adopte une position claire. C'est de la responsabilité de l'Etat et donc au préfet de solliciter les collectivités locales (Conseil départemental en premier lieu, Communautés de commu-

nes...) pour prendre en charge l'organisation et le coût liés à leur destruction.

Pierre Tomas Bouil traite les signalements qui arrivent sur le site signalerfrelon74@gmail.com et transmet une réponse pour chacun d'eux.

Ensuite, Michel Lopez commente un diaporama très complet sur le frelon asiatique : son identification, son anatomie, sa physiologie, sa biologie, son implantation, son impact sur la biodiversité, l'économie et l'apiculture. L'auditoire apprécie et fait part de ses remarques.

La dernière partie est consacrée aux mesures à mettre en place en Savoie. Le premier objectif est de maintenir en alerte le réseau des référents et plus largement tous les apiculteurs pour être capable d'identifier et de repérer le frelon asiatique le plus tôt possible. Une lettre mensuelle envoyée aux référents par Yves Bonnivard fera le point sur le dossier. Il faut ensuite être capable de repérer les nids : dans ce but, le GDSA organisera à l'automne une journée de formation dans l'Ardèche. Enfin, il faudra mettre en place un dispositif et des moyens pour la destruction des nids. **Le piégeage, pour l'instant en l'absence du frelon asiatique, est inutile et donc déconseillé car il causerait des dommages à d'autres insectes.** Michel Lopez poursuit la sensibilisation auprès du public et des associations intervenant dans le milieu naturel mais insiste sur la nécessité de former en tout premier lieu les apiculteurs, les plus intéressés au repérage et à la destruction des frelons.

Yves Bonnivard

Les signalements sont traités sur le site signalerfrelon73@gmail.com par Yves Bonnivard et la FREDON (04 79 33 46 89)



©Photo Pierre Falatico

Frelon asiatique ? taille de 23 à 30 mm, dominante noire avec large bande orangée à l'arrière de l'abdomen, thorax noir, tête noire orangée de face, extrémité des pattes jaunes : **OUI**

Rappel aux apiculteurs : Pourquoi le compte-rendu de suivi de visite de PSE ?

Le GDSA peut distribuer des médicaments vétérinaires parce qu'il a obtenu, dans ce but, un agrément de la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire, valable 5 ans soit de 2015 à 2020.

Dans les conditions de cet agrément figure le respect du Programme Sanitaire d'Élevage (PSE). L'exécution du PSE est placée sous l'autorité et la responsabilité effectives du vétérinaire conseil du GDSA, le Dr GOTTARDI. Le PSE comporte l'obligation de rencontrer sur la période des 5 ans (2015-début 2020), **tous les apiculteurs ayant acheté des médicaments vétérinaires auprès du GDSA.**

Le compte-rendu de suivi de visite de PSE permet de recueillir, au cours de l'entretien avec l'apiculteur, les informations pertinentes. Par contre, une visite des ruches n'est pas obligatoire.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil au Vétérinaire ou au Technicien Sanitaire Apicole qui effectuera cet entretien.

Cela contribuera au renouvellement en 2020 de l'agrément de la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire et donc de la possibilité de continuer à vous proposer ces médicaments aux meilleures conditions. C'est là notre intérêt collectif.

Michel Lopez

Exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire

Tous les médicaments disposant d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour les abeilles sont destinés à la lutte contre *Varroa destructor*. Jusqu'au 26 mai 2018, parmi les douze médicaments anti-varroa disponibles en France, seuls trois étaient soumis à une prescription obligatoire sur ordonnance (APIVARND, APITRAZND, API-BIOXALND).

Depuis le 26 mai 2018 (parution au Journal Officiel du 26 mai 2018 de l'arrêté ministériel du 05 mai 2018), les deux substances amitraz (sous forme de lanières) et acide oxalique (sous forme de poudre pour sirop) sont exonérées de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire. En d'autres termes, la délivrance sur prescription par une ordonnance des médicaments contenant l'une de ces substances n'est plus obligatoire (mais reste possible).

Les spécialités vétérinaires correspondantes sont pour l'amitraz : APIVARND et APITRAZND et pour l'acide oxalique : API-BIOXALND.

L'exonération de la prescription sur ordonnance n'implique pas la vente libre des médicaments concernés. En effet, ils sont exonérés d'ordonnance mais pas de la nécessité d'un examen clinique préalable (dans le cas de la délivrance par un vétérinaire) ou des règles d'application du Programme Sanitaire d'Élevage (dans le cas de la délivrance par un GDSA).

Rappel : la prescription et la délivrance de médicaments n'ayant pas d'AMM pour les abeilles sont interdites si un médicament contenant le même principe actif et possédant une AMM pour abeilles est disponible sur le marché.

Yanne Nevejans,
Docteur vétérinaire et Vice-présidente du GDSA

Utilisation des médicaments

Les recommandations habituelles sont les suivantes :

- un traitement si possible avant le 15 août
- éventuellement un traitement d'hiver souvent controversé
- éventuellement un traitement de printemps en fonction de l'efficacité du ou des traitements précédents
- il est préférable de réunir les colonies faibles avant traitements

L'efficacité des différents produits peut varier selon les colonies, selon la nature des produits et selon les conditions environnementales.

Les perspectives pour l'avenir proche sont :

- essayer de faire une évaluation de l'infestation parasitaire par comptage systématique tous les 2 ou 3 jours des chutes naturelles de varroas sur langes graissés. La méthode est simple, demande peu de temps et reflète assez fidèlement l'importance de la présence du parasite
- continuer de faire des traitements avec Apivar sur 10 à 12 semaines en repositionnant les lanières au bout de 5 à 6 semaines

- avant le traitement Apivar on peut faire un traitement flash tout de suite après la récolte avec de l'acide oxalique ou formique, dans la mesure où il existe des médicaments avec AMM utilisant ces acides organiques de façon à faire baisser la pression de varroa.
- en décembre après le retrait des lanières Apivar faire un comptage de varroas et si on a plus d'un varroa par jour il est conseillé de faire un traitement avec de l'acide oxalique.
- continuer de tester de nouveaux médicaments

Les conditions climatiques devenant de plus en plus favorables au développement de varroa, nous ne manquerons pas de faire le point régulièrement.

Claude Gottardi,
Vétérinaire conseil du GDSA

Voir en page 5 le tableau récapitulatif des médicaments anti-varroas disposant d'une AMM en France. Il pourra vous aider à choisir éventuellement un traitement supplémentaire ciblé, après un contrôle d'infestation.

Nom	AMM	Forme	Principe actif	Délivrance	Emploi	Durée et traitement	Actif sur et mode d'action	Action efficacité	Effets secondaires
Api bioxal	Chemicals Laif 14/08/15	Poudre pour sirop	Acide oxalique	N'est plus sur ordonnance	Été ou hiver	Quelques minutes	Varroas phorétiques contact diffusion	Rapide Efficace hors couvain	Fort mortalité si beaucoup de traitements
Apiguard	Vita europe 21/10/10	Gel pour ruches	Thymol	Sans objet	Été et fin d'été	4 semaines	Varroas phorétiques diffusion	Intermédiaire Aléatoire	Sur la ponte, les larves et les cires
Apilife Var	Chemicals Laif 28/01/10	Plaquettes pour ruches	Camphre Huiles essentielles eucalyptus thymol menthol	Sans objet	Été et fin d'été	3 semaines	Varroas phorétiques diffusion	Action lente Aléatoire	Sur la ponte, les larves et les cires
Apistan	Vita Europe 15/02/89	Lanière	Tau-fluvalinate	Sans objet	Été et fin d'été	8 semaines	Varroas phorétiques contact	Lente Vraie résistance	Sur les cires
Apitraz	Calier 05/11/15	Lanière	Amitraz 500 mg	N'est plus sur ordonnance	Été et fin d'été Printemps	10 semaines	Varroas phorétiques contact	Lente Résistance	Liposoluble
Apivar	Veto pharma 21/04/95	Lanière	Amitraz 500 mg	N'est plus sur ordonnance	Été et fin d'été Printemps	10 semaines	Varroas phorétiques contact	Lente Résistance	Liposoluble
Bayvarol	Bayer 17/05/17	Lanière	Fluméthrine 3,6 mg	Sans Objet	Été et fin d'été	7 à 42 jours	Varroas phorétiques contact	moyenne	Soluble dans les cires
Maqs	Nord Europe 15/05/14	Bande	Acide formique 68,2g	Sans objet	Printemps et été 10°/30°C	7 jours	Varroas phorétiques Couvain	Rapide Aléatoire	Sur la ponte et la reine
Polyvar yellow	Bayer 27/02/17	Bande trouée	Fluméthrine 275 mg	Sans objet	Printemps et fin d'été, Pas pendant la miellée	2 bandes par ruche 9 semaines à 4 mois maximum	Varroas phorétiques	Moyenne	Soluble dans les cires
Thymovar	Andermatt 12/01/17	Plaquettes	Thymol 15 gr	Sans objet	Été et fin d'été 15° à 30°C	6 à 8 semaines	Varroas phorétiques et dans couvain	Aléatoire : tempé- rature extérieure et structure de ruche	Sur la ponte Toxicité larvaire et sur les cires
Varromed	Bee Vital 02/02/2017	Liquide	Acide formique et acide oxalique	Sans objet	Printemps été automne 25° à 35°	J0/J6/ J12/J18 / J24	J24 si +de 150 varroas	Rapide Aléatoire	Sur la reine et l'appareil digestif
Oxybee	EU2/17/46/001-002 Dany Bien-nenwohl	Sachet et flacon	Acide oxalique+solution de saccharose	Sans ordonnance	Été ou hiver	Quelques minutes	Varroas phorétiques	Rapide Efficace hors couvain	Mortalité si beaucoup de traitements

Le GDSA a organisé une journée de formation sur les méthodes de contrôle d'infestation du varroa le samedi 2 juin au rucher école des Marches à l'intention des TSA et moniteurs de rucher école. Merci à Philippe Micheli pour son accueil au local du groupement d'achats du Rucher des Allobroges. La réunion a commencé par une présentation des intervenants et de l'entreprise VETOPHARMA. Ludovic De Féraudy est responsable commercial Europe et France. Il a une formation d'ingénieur agronome spécialiste de l'abeille et de l'apiculture. Joanna Collin est responsable marketing. L'entreprise VETOPHARMA se situe dans le département de l'Essonne et dispose d'un rucher de développement de 200 ruches. Elle est présente dans 30 pays et comptabilise plus de cinq millions de ruches traitées. L'entreprise est spécialisée dans le traitement sanitaire varroa, le piégeage attractif du frelon asiatique et les produits de nourrissage. VETOPHARMA commercialise deux médicaments : Apivar à base d'amitraz et Oxybee, dont la molécule active est l'acide oxalique dosé à 3.5%. Ce dernier produit s'utilise par dégouttement entre les cadres en agissant par contact. Il se conserve 24 mois (12 mois au froid entre 4 et 8°C pour un paquet ouvert).

Les différentes méthodes de dépistage

1/ Sur lange sur fond grillagé et amovible

Placer un lange graissé, puis compter les varroas sur une période de 6 à 14 jours. Renouveler les langes plusieurs fois. Faire un comptage quotidien en quadrillant le lange. On divise le nombre total de varroas décomptés par le nombre de jours pour avoir la chute moyenne quotidienne. Cette méthode présente l'avantage d'être simple et bon marché, idéale l'hiver. Si le comptage est fait dans de bonnes conditions, le résultat est relativement précis. Les inconvénients sont : risque de biais si des fourmis emportent les varroas, méthode chronophage et qui donne un résultat à postériori.

2/ Désoperculation du couvain de mâle

Désoperculer au moins 200 cellules de couvain de mâle (faux bourdons) et compter les cellules infestées par des varroas. Peu importe le nombre de varroas trouvés dans les cellules, c'est le nombre de cellules infestées qui compte. On calcule le nombre de cellules infestées divisé par le nombre de cellules contrôlées. On multiplie par 100 le résultat pour obtenir un pourcentage d'infestation de la colonie. Cette méthode est : fiable, bon marché et donne un résultat immédiat. Elle présente les inconvénients d'être chronophage, de tuer les mâles et d'être compliquée en dehors du printemps (présence des hausses). Il faut en outre disposer d'un nombre suffisant de cellules de mâles (au moins 200).

3/ Roulement au sucre glace

Cette méthode ne permet de contrôler que l'infestation par les varroas phorétiques (c'est-à-dire présents sur les abeilles et pas sur le couvain). On prélève, à l'aide d'un bocal, 300 abeilles (30g à 40g) de préférence sur un cadre de couvain dans la ruche. On verse directement sur les abeilles du sucre glace, on fait rouler le bocal puis on fait une pause d'une minute et on secoue. On renverse ensuite le bocal sur un support. Le grillage mis à la place du couvercle retient les abeilles mais les varroas passent à travers le grillage et tombent sur le support. On divise le nombre de varroas par le nombre d'abeilles (300) multiplié par 100 pour avoir le % d'infestation. Cette méthode est bon marché, ne présente que 10% de perte d'abeilles et donne un résultat immédiat. Elle présente l'inconvénient de causer des dommages aux abeilles et de manquer de précision.

4/ Endormissement au CO2

Cette méthode, comme le roulement au sucre glace, ne permet de dépister que les varroas phorétiques (c'est-à-dire présents sur les abeilles et pas sur le couvain). On prélève 300 abeilles, de préférence sur un cadre de couvain, que l'on place dans un récipient étanche disposant à l'intérieur d'une grille. On injecte du gaz CO2 dans ce récipient étanche. Le grillage retient les abeilles et les varroas tombent sur le fond à travers la grille. Cette méthode ne tue que 10% des abeilles. Le résultat est immédiat. On divise le nombre de varroas par le nombre d'abeilles (300) multiplié par 100 pour avoir le % d'infestation. L'inconvénient est le coût du matériel (à la date : 56 euros).

5/ Lavage à l'alcool ou au détergent

On récupère, dans un bocal au moins 300 abeilles, prélevées de préférence sur un cadre de couvain, et à travers la grille ne permettant pas le passage des abeilles, on verse du liquide à base d'alcool ou un détergent jusqu'à bien recouvrir les abeilles. On secoue doucement pendant une minute, puis on renverse sur une passoire à double tamis. Le tamis grossier retient les abeilles et le second tamis plus fin retient les varroas. Cette méthode est rapide, c'est le test le plus fiable. On peut réutiliser le produit après filtration. Le résultat est immédiat. L'inconvénient est la mort des abeilles. VETOPHARMA préconise son bocal Easy check pour cette méthode (coût environ 20 euros).

Quelques chiffres et données

Une étude suisse (B. Dainat d'Agroscope Liebefeld) considère qu'une colonie de 8 000 abeilles contenant 6 abeilles aux ailes déformées a un risque de 68% de mortalité. Le virus des ailes déformées (DWV pour Deformed Wing Virus) est un signe de forte pression de varroa.

Une colonie de 1500 abeilles avec 6 abeilles aux ailes déformées a un risque de 22% de mortalité.

Seuil de dommage économique : 3% de varroas phorétiques sur une colonie au début de la floraison conduisent à une perte de 5kg de miel pour cette colonie. Une colonie sauvée c'est 120 euros de perte évitée.

Calendrier de dépistage conseillé

- ◆ Début mars : dépistage dans le couvain de mâle
- ◆ En saison (mai-juin) : il est important de contrôler l'infestation car la colonie se développe très rapidement
- ◆ Juillet - août : dépistage avant traitement
- ◆ Octobre - novembre : dépistage donnant une estimation de l'infestation après traitement et avant l'hiver, et permettant de décider un traitement hors couvain à l'acide oxalique.

Recommandations

Pratiquer un dépistage varroas sur 20% des colonies chaque année.

Pour les ruchers de moins de 8 ruches le faire sur l'ensemble des ruches, car le nombre de varroas est très variable d'une ruche à l'autre (de 0 à plus de 100 varroas par colonie constatés selon la colonie dans le même rucher).

Seuils d'interprétation des chutes naturelles (avec langes graissés sur fonds grillagés amovibles)

- ◆ En début de saison (début du printemps) : plus de 6 varroas par jour, envisager un traitement
- ◆ En saison :
 - 1 varroa par jour, re-contrôler 3 mois plus tard
 - plus de 2 varroas par jour, re-contrôler 2 mois plus tard
 - plus de 8 varroas par jour, traiter immédiatement (entre 2 périodes de miellée)
- ◆ En fin de saison : plus de 20 varroas par jour, traiter immédiatement et re-contrôler
- ◆ En hiver : 1 varroa par jour, traitement conseillé

Odette Brancaz, Laure Schizzarotto et Claude Tiberi



Aethina tumida ou PCR (petit coléoptère de la ruche)

Danger sanitaire de première catégorie



Le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*), ravageur des colonies d'abeilles mellifères peut causer des dommages importants à la ruche, depuis la destruction des rayons jusqu'à la fermentation du miel et la perte de colonies.

En Italie, un rucher sentinelle a été trouvé positif pour *Aethina tumida* le 28 septembre 2017. Deux adultes ont été détectés au nord de la province de Reggio de Calabre en novembre 2017, trois spécimens adultes d'*Aethina tumida* ont été détectés dans un rucher sentinelle situé à Maropati. Six ruchers sentinelles, trois ruchers appartenant à des apiculteurs et deux essaims naturels ont été trouvés infestés en Calabre en 2017. En tout une centaine de larves, une cinquantaine d'adultes sur 5 sites. (Source : plateforme ESA et LNR, Laboratoire national italien)

Ces cas montrent la persistance du petit coléoptère des ruches dans cette région. La dispersion de ce parasite se fait par l'apiculteur, la transhumance, les importations de reines et paquets d'abeilles mais aussi par la cire et le pollen. Préparons-nous afin de ne pas agir dans la panique. Les abeilles sont déjà victimes d'agressions multiples, nous devons les protéger !

Une note de service Ministérielle (DGAL/SDSPA/SDASEI/N2012-8128) rappelle les règles très strictes à respecter pour l'importation des apidés. Le non respect des règles d'importation expose donc le cheptel apicole français à un risque important d'introduction de ces dangers sanitaires et compromet par là-même son statut indemne. Il expose par ailleurs, l'auteur de ces pratiques à des poursuites pénales lourdes (emprisonnement de 5 ans et amende de 75000 euros).

Si vous souhaitez participer à la campagne 2018, le GDSA de Savoie fournit depuis 2015 des pièges avec une notice d'utilisation simple. A ce jour 34 apiculteurs participent à ce dépistage. Une douzaine communique les informations régulièrement. En cas de doute, il faut prendre contact très rapidement avec la DDCSPP, votre vétérinaire et informer le GDSA. Et pour toute information, vous pouvez me joindre par courriel : josephfabiano@wanadoo.fr

Joseph Fabiano

Les nouveaux TSA

Yvon Gachet - Arêches

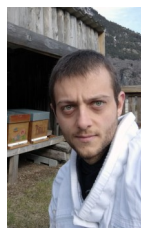


Originaire et vivant dans le Beaufortain, c'est à 12 ans que j'ai débuté l'apiculture avec Étienne, le curé de mon village. Il avait à l'époque un rucher près de ma maison. Il m'a offert ma première ruche l'année suivante. 13 ans plus tard, je suis maintenant

autonome dans ma pratique de l'apiculture. Comme beaucoup, j'ai connu des hauts et des bas avec parfois des pertes importantes de colonies. Je fais également partie de cette génération qui n'a jamais connu l'apiculture sereine, apiculture qui ne nécessitait ni de connaître toute la biologie de l'abeille ni d'effectuer un travail assidu pour s'occuper d'une ruche.

C'est pour cette raison que j'ai choisi de suivre la formation nécessaire pour agrandir les rangs des TSA du GDSA de la Savoie. TSA et apiculteurs, nous devons travailler de pair pour aider nos abeilles à franchir le cap d'un avenir incertain. Nous devons aider les apiculteurs à garder le goût d'une apiculture de plaisir en prenant le plus grand soin des abeilles.

Nicolas Melquiot - Avrieux



J'ai 32 ans, j'ai 2 enfants et je suis technicien électricien au tunnel du Fréjus. Depuis l'enfance, j'ai toujours été attiré et passionné par le monde de l'apiculture, sans jamais avoir eu le courage de franchir le pas. Il y a 3 ans, j'ai eu la chance de rencontrer un apiculteur passionné et amoureux de ses abeilles, qui a pris et prend encore de son temps pour me transmettre cette passion et m'inciter à m'investir dans ce monde. Je

remercie pour tout cela Patrick Fasana. Bien qu'ayant une petite expérience, je veux communiquer cette passion et le respect que nos abeilles méritent. Leur bien-être et leur santé sont mes principales priorités. Chaque jour est apiculture ! J'aime écouter, lire, mêler et appliquer les expériences de tous les apiculteurs car l'apiculture est d'abord un monde d'échange, d'entraide... et de liberté.

Sandrine Moreau - Villarodin Bourget



Accompagnatrice depuis 18 ans, originaire de Haute-Maurienne, je m'intéresse aux abeilles depuis 2015. Suite à une formation de 6 mois de "titre apiculteur" à la côte St André, je me suis rapprochée du Rucher des Allobroges pour pratiquer l'apiculture de montagne (thème que l'on n'aborde pas dans la formation).

J'ai eu la chance de suivre la formation de TSA organisée par le GDSA, de participer au stage d'élevage de reines du Conservatoire de l'abeille noire de Savoie (CETA) et aujourd'hui je suis plus motivée encore pour maintenir et favoriser le développement de l'abeille locale, l'abeille noire de Savoie.

Klébert Silvestre - St Martin de Belleville



J'ai commencé l'apiculture en 2006 avec 4 ruches. Depuis 2010 j'ai une bonne centaine de ruches. J'ai suivi la formation d'ASA en 2009 et viens de terminer ma formation de TSA. Je me suis formé avec mon ami et professionnel Pierre Villiod et ai suivi des formations avec l'Anercea après avoir débuté au rucher école du Rucher des Allobroges de Moutiers. Actuellement je suis président du CETA de Savoie. Nous travaillons sur la préservation de nos abeilles noires locales. Celles-ci nous ont été transmises par nos anciens dont mes deux grands-pères. Je suis actuellement certifié bio et essaye de travailler avec mes abeilles le plus naturellement possible. Chaque jour on peut toujours être surpris et émerveillé par le comportement de nos abeilles. Je suis content de continuer à œuvrer au sein du GDSA pour la préservation de nos abeilles. Merci à Michel Lopez ancien président et tous mes vœux de réussite pour Frédéric Féaz le nouveau président.